

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU			
18 MARS 2021			
NOMBRE DE CONSEILLERS		L'an deux mille vingt et un, le dix-huit mars à dix-sept heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Salle des Fêtes, en séance publique sous la présidence de Stéphane DUCROTOY, Maire.	
-	en exercice : 19		
-	présents : 15		
-	absents : 4		
-	pouvoirs : 3		
-	votants : 18		
DATE	DE	LA	11/03/2021
CONVOCAION			

Mme Patricia CERNEY est nommée secrétaire de séance.

Etaient présents :

Stéphane DUCROTOY, Patricia CERNEY, François ZARADNY, Edouard DOMINIAK, Gérard LEFEBVRE, Claude GROSSEL, Jacques PAUCHET, Dany MERLIN, Nathalie JOSSE, Bertrand WIEL, Dorothée CAGE, Eric PRUVOT, Aurore ALEXANDRE, Mathilde DUCROTOY, Hélène GIRARD.

Formant majorité des membres en exercice.

Etaient Absents :

Brigitte SEGUIN (Pouvoir à S. DUCROTOY), Sébastien VAUTHEROT, PETIT-ROUVILLAIN Stéphanie (Pouvoir à S. DUCROTOY), Loïc DUBOIS (Pouvoir à D. CAGE).

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU 4 FEVRIER 2021

Le procès-verbal du 4 février 2021 est approuvé à l'unanimité.

Monsieur le Maire demande au conseil l'autorisation d'ajouter un point à l'ordre du jour : Modification du prix d'acquisition de la parcelle YZ9. Le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité.

DELIBERATION N° 2021-006 : CONTRAT D'ASSURANCE STATUTAIRE

Le Centre de Gestion de la Somme offre à ses collectivités et établissements publics affiliés l'opportunité de pouvoir souscrire un contrat d'assurance statutaire garantissant les frais laissés à leur charge, en vertu de l'application des textes régissant le statut de ses agents en matière de protection sociale, en mutualisant les risques.

Ce contrat couvrira tout ou partie des risques suivants :

- Agents affiliés à la CNRACL : décès, accident du travail, maladie professionnelle, maladie ordinaire, longue maladie, longue durée, temps partiel thérapeutique, maternité-paternité-adoption,

- Agents affiliés à l'IRCANTEC : accident du travail, maladie professionnelle, maladie ordinaire, grave maladie, maternité-paternité-adoption,

Et aura les caractéristiques suivantes :

- Durée du contrat : 4 ans à effet du 1^{er} janvier 2022,
- Régime de contrat capitalisation
- Nombre d'agents affiliés à la CNRACL recensés au 31 décembre 2020 : 25
- Nombre d'agents affiliés à l'IRCANTEC recensés au 31 décembre 2020 : 3

S'agissant d'un contrat groupe ouvert à adhésion facultative, au terme de la consultation, la collectivité aura la faculté de ne pas adhérer, pour tout ou partie, à ce nouveau contrat.

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment l'article 26,

Vu le décret n° 86-552 du 14 mars 1986 pris pour application de l'article 26 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 et relatif aux contrats d'assurances souscrits par les Centres de Gestion pour le compte des collectivités locales et établissements territoriaux,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- de charger le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Somme de négocier un contrat d'assurances statutaires auprès d'une compagnie d'assurance agréée pour la période du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2025,

- d'autoriser l'autorité territoriale à signer tout document relatif à ce dossier.

DELIBERATION N° 2021-007 : REGLEMENT INTERIEUR DE L'ACCUEIL DE LOISIRS

Monsieur le Maire présente le projet modifié de règlement intérieur de l'accueil de loisirs.

Vu le Code Général des collectivités locales,

Après en avoir débattu, le Conseil Municipal,

- Adopte le règlement de l'accueil de loisirs tel que joint en annexe,
- Dit que ce règlement entre en vigueur à compter du 1^{er} avril 2021 et annule et remplace le précédent,

- Autorise Monsieur le Maire à signer tout document relatif à l'exécution de la présente délibération.

DELIBERATION N° 2021-008 : CREATION DE PLACES DE STATIONNEMENT RUE LEON THUILLIER

Monsieur le Maire expose le projet de création de 10 places de stationnement rue Léon Thuillier. Il présente le plan de financement.

DEPENSES (€ HT)		RECETTES (€ HT)	
Travaux	25 500,00	Subvention de	7 650,00
		Amendes de police	
		Part commune	17 850,00
TOTAL	25 500,00	TOTAL	25 500,00

Vu le Code des Collectivités Territoriales,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Approuve le projet de parking tel que présenté,
- Autorise Monsieur le Maire à solliciter les subventions au titre des amendes de police,
- Autorise Monsieur le Maire à signer tout document relatif à l'exécution de la présente délibération.

DELIBERATION N° 2021-009 : Acquisition parcelle YZ 9

Monsieur le Maire propose de modifier le prix d'acquisition de la parcelle YZ9.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Annule la délibération n° 2021-002 du 4 février 2021,
- Approuve cette acquisition au prix de 2 500 €,
- Dit que la commune prendra en charge les frais d'actes notariés,
- Autorise Monsieur le Maire à signer tout document relatif à l'exécution de la présente décision.

DIVERS

- Enrochement des mares : devis VILBERT de 45 000 € TTC – Proposition de commander un camion de pierres de 30 T pour 900 € et de faire appel à un prestataire pour la pose – Prévoir également des pierres pour l'espace vert rue d'Hornas (sortie Flesselles)
- Rdv pour la maison Wallois le 25/03/2021
- Achat de bornes de propriété : 1 dans le parc – 1 allée de Daours (communication à prévoir sur les sites)
- Clôture école : devis 17 000 € - Dépôt du dossier de demande de subvention le 26 mars 2021
- Terrain allée des pommiers (lotissement de 2003) – Prévoir une délibération pour changer la destination en terrain constructible
- Broyage des branches : Fin avril ? ou accès pour retirer les copeaux
- Cantine : Extension - Test repas cuisinés par l'alsh pendant les vacances de février – Projet cuisine centrale avec Commune de St Ouen
- Stockage déchets : Plateforme ancienne station d'épuration
- Feu tricolore/radar : estimation du coût à recevoir – Nécessité d'avoir l'accord du Département
- Vignacourt 14/18 – Maison Thuillier : Projet de centre culturel – Etudier le devenir du local Médiathèque
- Ram : ouvre prochainement – Location des locaux à la CCNS pour 2500 €/an – Fonctionnement à la charge de la CCNS
- Poste de transformation EDF– Projet fresque à définir avec les jeunes